

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le **06 Février 2025 à 18h00** selon convocation en date du 28 Janvier 2025 sous la Présidence du Maire, Alain MEYZIE.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 18/12/2024, lu et approuvé à l'unanimité des voix délibérantes

Monsieur VERGNE Cyril étant désigné secrétaire de séance.

Présents : MR MEYZIE Alain, MR SEGUI Jean-Marie, Mr NICOT David, Mr MASSIAS Fabrice, Mme DONDON Yvette, Mr GUILLAUMEAU Jean-Marc Mr VERGNE Cyril

Excusés DENIS Armelle,,Mme MAURIN Béatrice, Mr ROBERT Stéphane,

INTERVENTION DE MONSIEUR VERGNE CYRIL (CONSEILLER MUNICIPAL)

Monsieur VERGNE Cyril demande à Monsieur le Maire de prendre la parole en début de conseil municipal, pour faire une mise au point sur le déroulement d'un conseil, au vu du dernier conseil municipal du 18 décembre 2024 qui s'est terminé dans un débat houleux. Il a rappelé aux membres du conseil présents, l'obligation de se conformer aux règles d'éthiques et de déontologie auxquels, ils se sont engagés en signant la chartre d'élu local en début de mandat.

Il a indiqué que si ça se renouvelait, il demandera la présence d'une autorité (par exemple le Sous-Préfet) auprès du Maire.

DELIBERATION ACHAT PARCELLE TERRAIN D'UNE ADMINISTREE (Mme WISDORFF Aude)

DELIBERATION ACHAT PARCELLE TERRAIN (MR ET MME CLARK)

DELIBERATION PRESCRIPTION QUADRIENNALE SUR FACTURES TOTAL ENERGIES

DELIBERATION SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE, DE TRAVAUX ET DE SERVICES ASSOCIES NECESSAIRES A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS.

DELIBERATION SERVICE D'INSTRUCTION ADS UNIFIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD NONTRONNAIS, GERE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN

POINT SUR LA CHAUFFERIE

Monsieur le Maire a fait un rapide point de situation sur le problème de chauffage au presbytère. Il en résulte un désaccord entre la commune et Périgord Habitat sur la maintenance.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, a lu en Conseil Municipal, un courrier de Monsieur DOUCET Désiré Philippe, envoyé à la Préfecture et Sous-Préfecture. Dans ce courrier, il fait part de ses craintes au sujet de Madame SICAIRE et accuse nommément Monsieur le Maire, Monsieur le 3^{ème} adjoint et la secrétaire, d'inaction.

POINT SUR LA MACHINE A PAIN

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que la machine à pain n'est plus gérée par le boulanger de LANOUAILLE (le fournil de Lanouaille), mais par un boulanger de THIVIERS (le fournil d'Ophélie), ce dernier a contacté la mairie, inquiet des premiers chiffres de rentabilité du mois de janvier, en demandant une participation de la mairie qu'en à la location de la machine. Le Conseil Municipal ne souhaite pas pour l'instant donner de suite à sa demande, dans l'attente de chiffre plus précis qu'en à sa rentabilité.

POINT SUR L'EVOLUTION DE L'AUBERGE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les rendez-vous de début janvier au notaire (Maitre MOUTIER à Saint Yrieix La Perche) pour la signature du nouveau bail commercial, n'ont pas été honorés par les gérants de La Taverne du Boucher, mais que Monsieur le Maire, Monsieur VERGNE et Monsieur MASSIAS, se sont quand même présentés au rendez-vous.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur VERGNE de prendre la parole pour expliquer le rendez-vous.

Il indique également qu'un nouveau rendez-vous aura lieu, le vendredi 14 Février 2025 à 14h00, et indique que le rendez-vous a été signifié par huissier (Maître Lanzeray- huissier à THIVIERS).

DIVERS

PANNEAUX ADRESSAGE

Monsieur le Maire indique que la commune doit recontacter l'entreprise OUZEAU pour finaliser les panneaux d'adressage.

DEMANDE D'UN ADMINISTRE

Monsieur NICOT David, reformule sa demande faite le 31 Mai 2024, concernant la clôture mitoyenne entre le stade et sa maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.